

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

Rapport sur les comptes de l'année 2019

Membres :

Ralph Guntern, Président
Svetlana Banjanac
Carmelo Iaia
Simon Eggs
Stefan Julen
Frédéric Martin
Aurelian Mascitti
Blaise Melly
Vincent Perrin
Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport

Sierre, le 18 juin 2020

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	Rapport de la fiduciaire FIDAG	3
1.2	Constatations générales et structure du bilan	3
1.3	Les comptes de fonctionnement	3
1.4	Les comptes d'investissement	9
1.5	La marge d'autofinancement et les investissements nets	13
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	14
2.1	Questions approfondies	14
3	CONCLUSIONS	28
3.1	Décision	29

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, du règlement du Conseil général de la Commune de Sierre et du règlement communal d'organisation, la Commission de gestion (Cogest) a examiné:

- les comptes 2019 de la Ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- la gestion du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la Cogest ont étudié les comptes 2019 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision de l'exercice 2019 établi par la fiduciaire FIDAG.

Ils ont travaillé en trois sous-commissions pour approfondir leur analyse avant d'adresser leurs questions à la Municipalité et aux différents chefs de service. Une rencontre avec Mme Salamin, architecte de ville, et M. Patrick Caloz, responsable des bâtiments, a été organisée. Enfin, une séance avec M. Pierre Berthod, Président, et M. Jérôme Crettol, secrétaire communal a permis de préciser certains points et d'apporter des explications complémentaires.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseillers généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La Cogest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la Ville de Sierre.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2019 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN

Alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 4 millions de francs, les comptes bouclent avec un déficit de CHF 2.5 millions (contre un déficit de moins de CHF 1 million en 2018 ou plus de CHF 4,8 millions en 2017).

Pour la deuxième année consécutive, l'amélioration des finances communales est due, en grande partie, par la progression du bénéfice net (de l'ordre de 1,2 million) résultant des aménagements de production.

Les dépenses sociales facturées par le canton se sont, à nouveau, révélées plus élevées que ce que le budget prévoyait. Note réjouissante, la participation au centre médico-social et crèche UAPE, deux postes importants dans la facture finale de l'action sociale et médico-sociale, ont, tous deux, reculé par rapport au budget.

L'exercice sous revue a également été le premier à être impacté par l'arrêt du Tribunal Fédéral statuant sur la gratuité de l'enseignement obligatoire (CHF 200'000.-)

Ces comptes dégagent une marge d'autofinancement à CHF 11'626'812, en diminution de 2 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 13'452'652). Les investissements ont été réalisés à hauteur de 86% (contre 75% en 2018).

L'insuffisance de financement théorique s'élève à plus de 3 millions de francs contre plus de 5 millions l'année précédente.

Pour l'exercice 2018, le total du bilan atteint un montant de CHF 222'050'941 contre CHF 215'555'840 l'année précédente, soit une augmentation de près de 7 millions de francs.

La fortune nette diminue de plus de CHF 2.5 millions pour s'installer à CHF 119'409'843 (CHF 121'945'684 en 2018). Le patrimoine administratif s'élève à CHF 153'832'405, représentant 69% de l'actif. Les placements atteignent un montant de CHF 31'215'705, soit 14% de l'actif. Le solde est constitué des débiteurs, des actifs transitoires et des disponibilités pour un total de CHF 37'002'830.

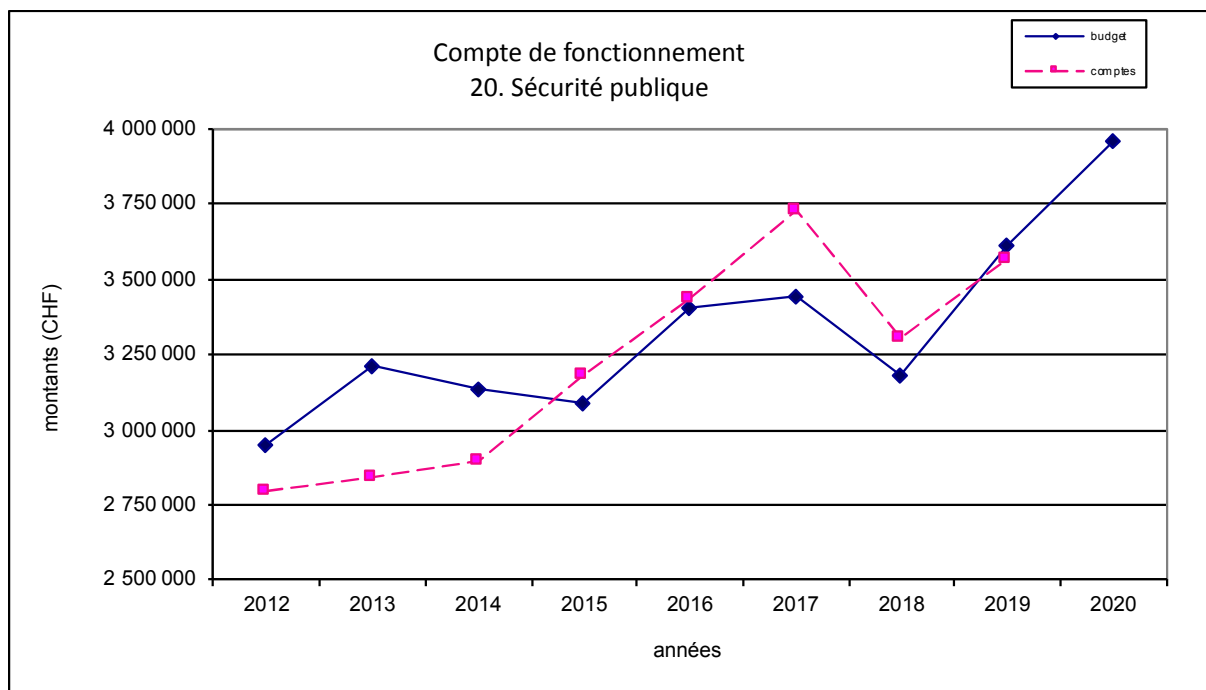
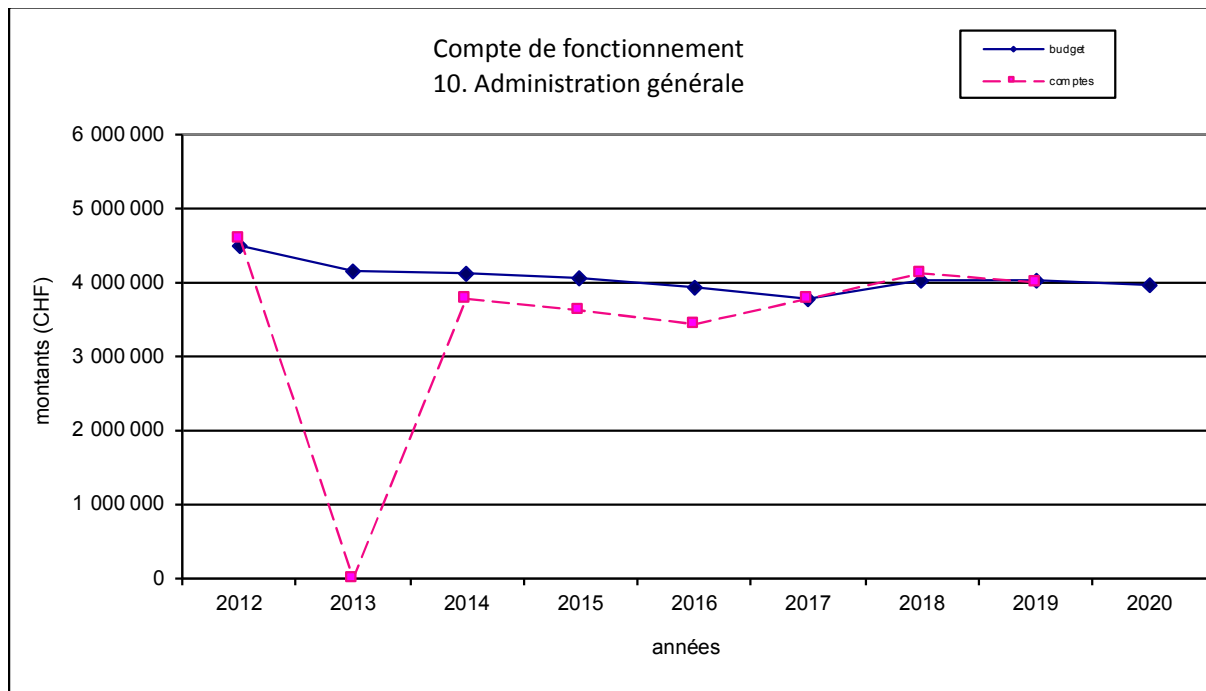
Les engagements bruts s'élèvent à CHF 97'684'657 en augmentation de près de 10 millions par rapport à 2018 (CHF 88'869'315). Les dettes à moyen et à long terme atteignent un montant de CHF 62'515'000, en augmentation de près de 7 millions (CHF 55'645'000).

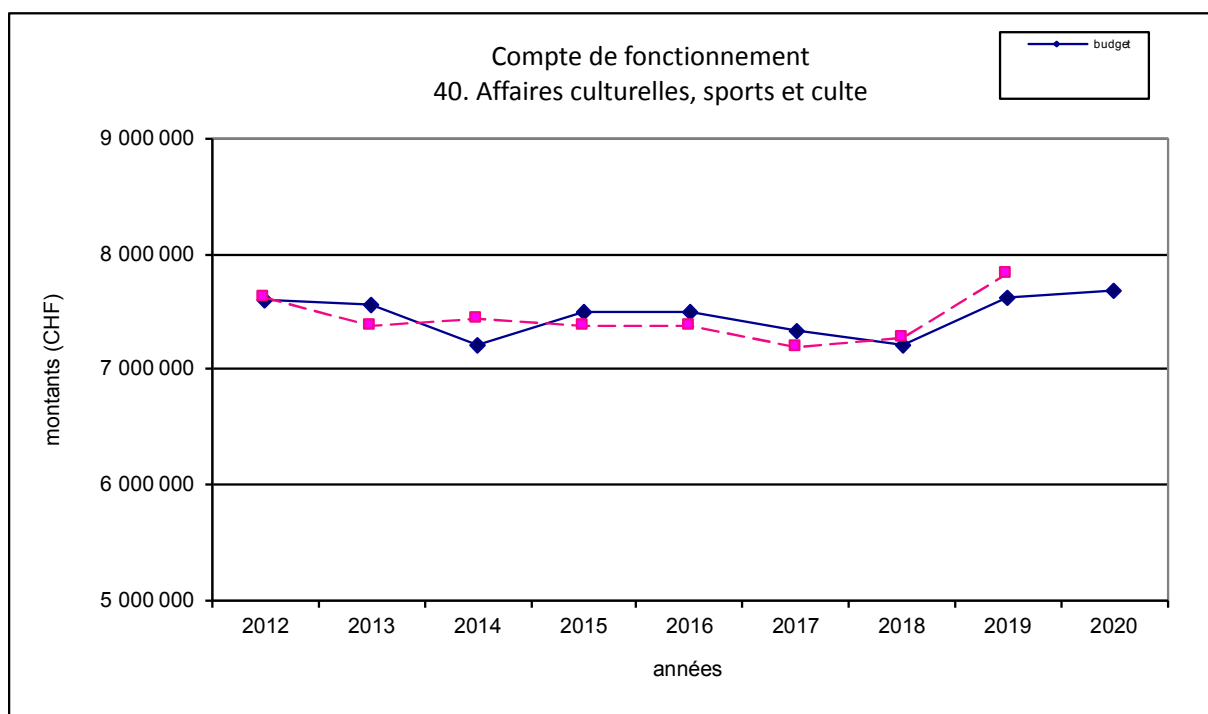
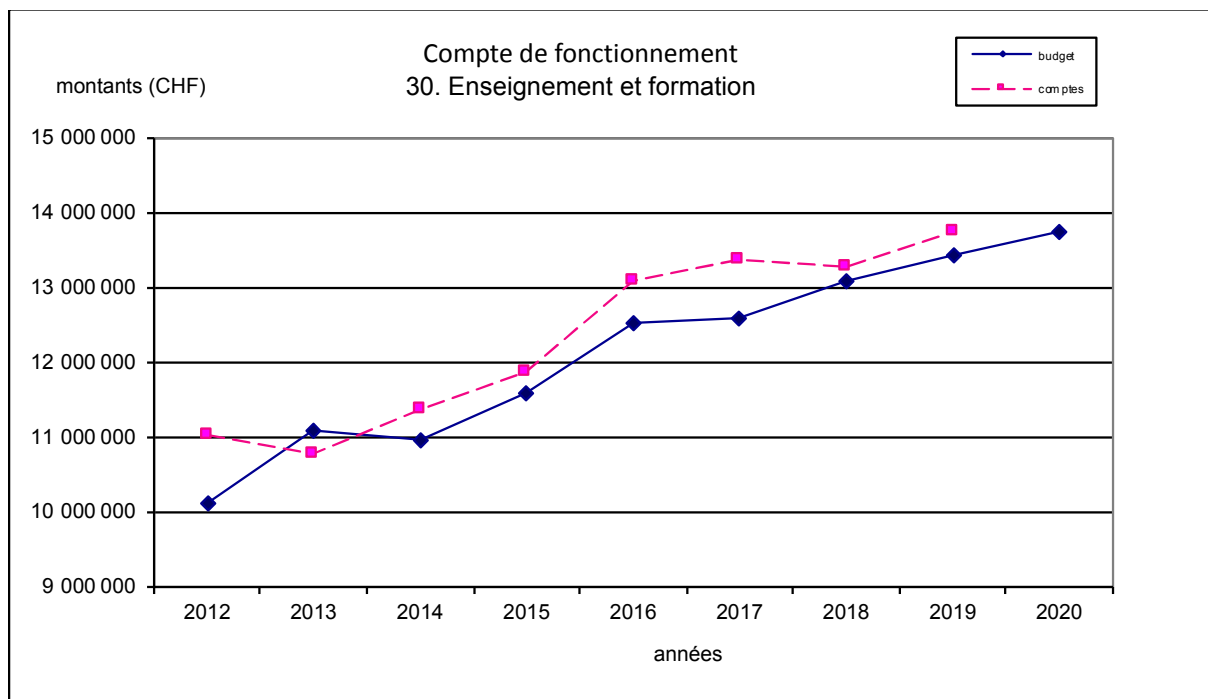
1.3 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

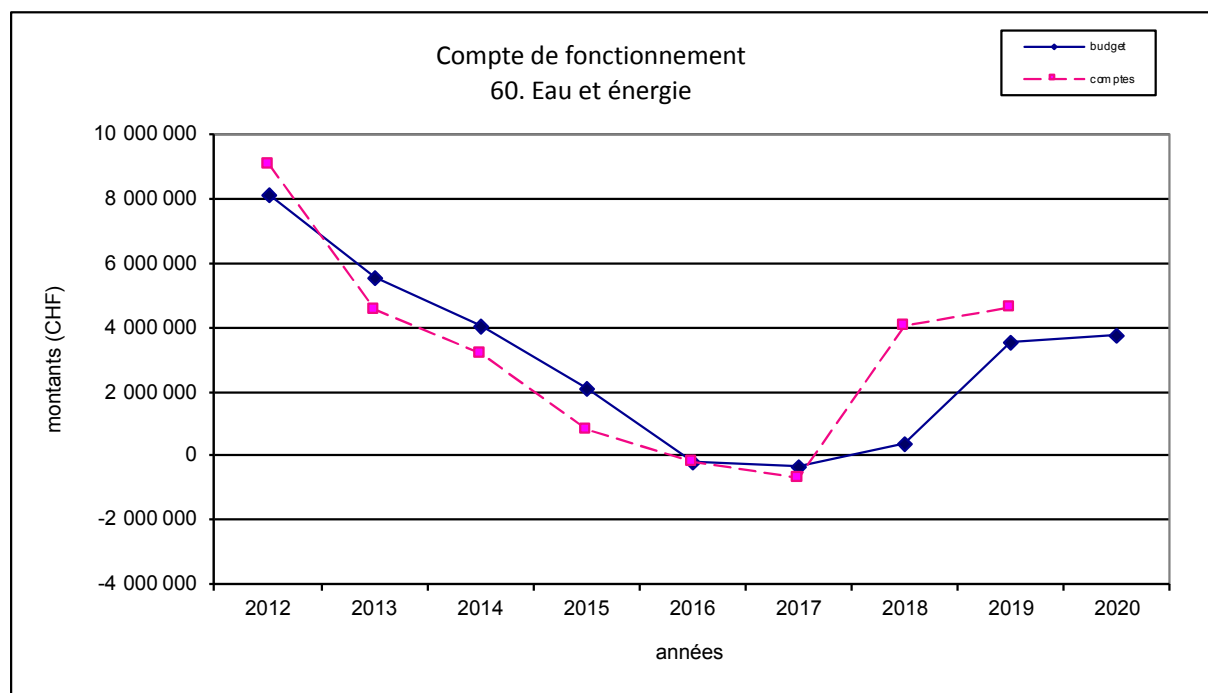
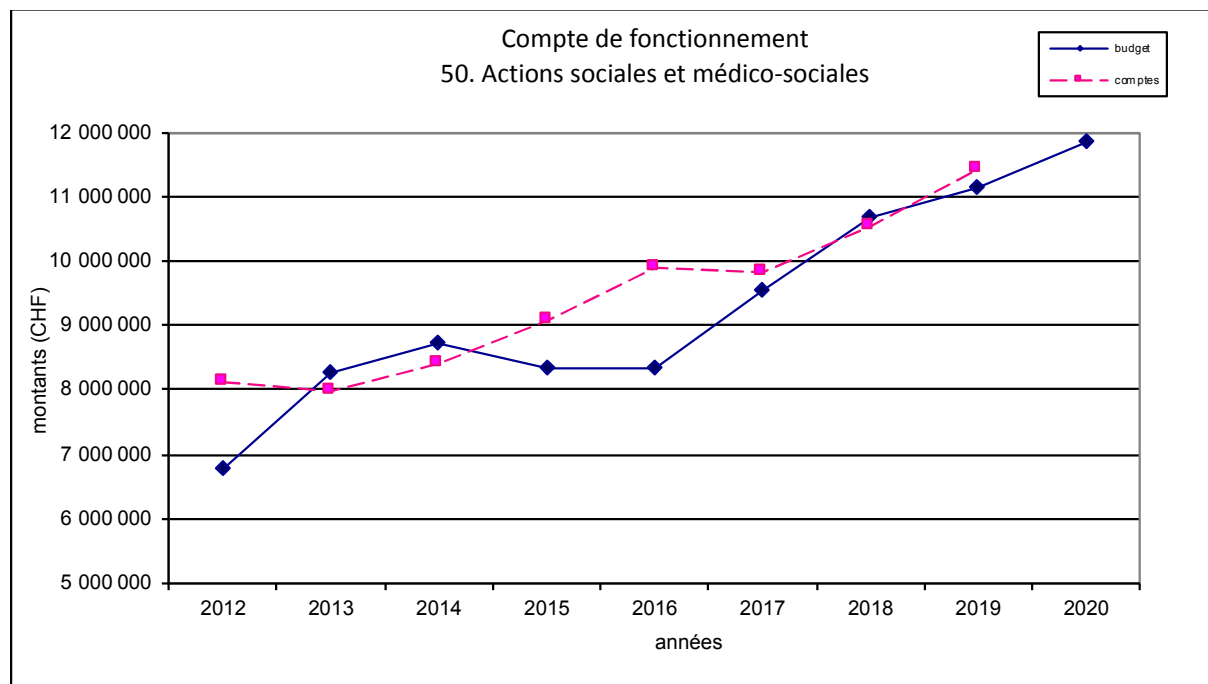
Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

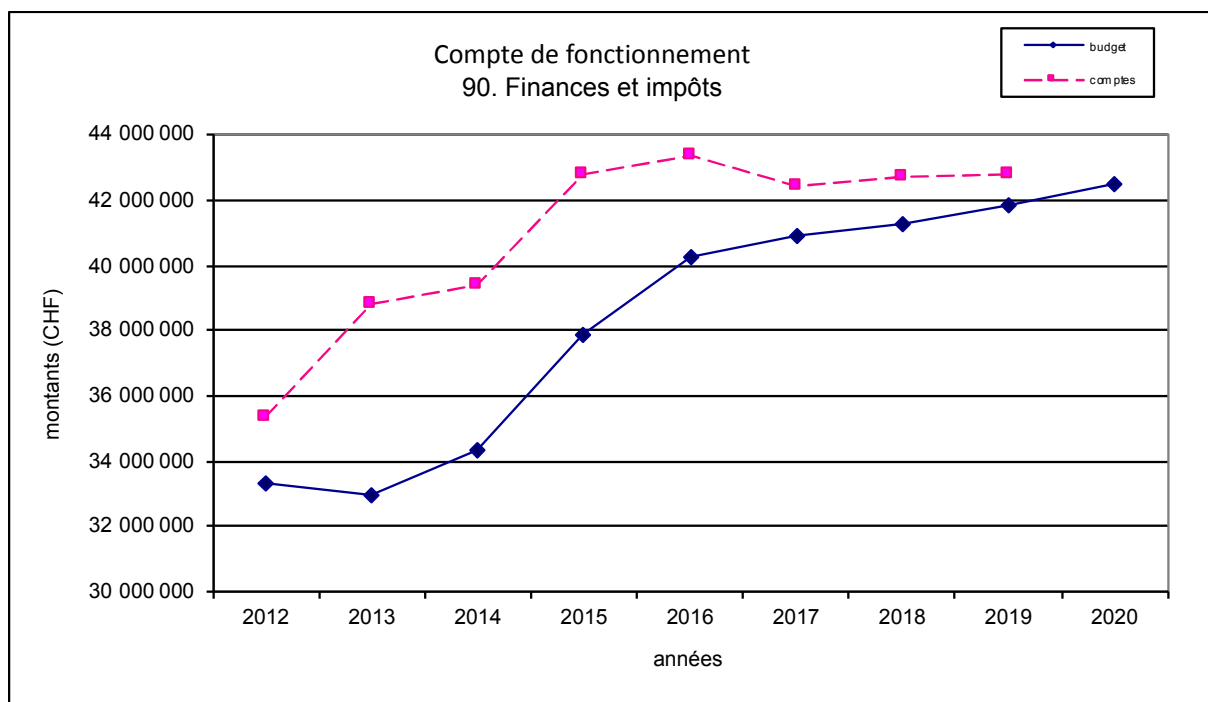
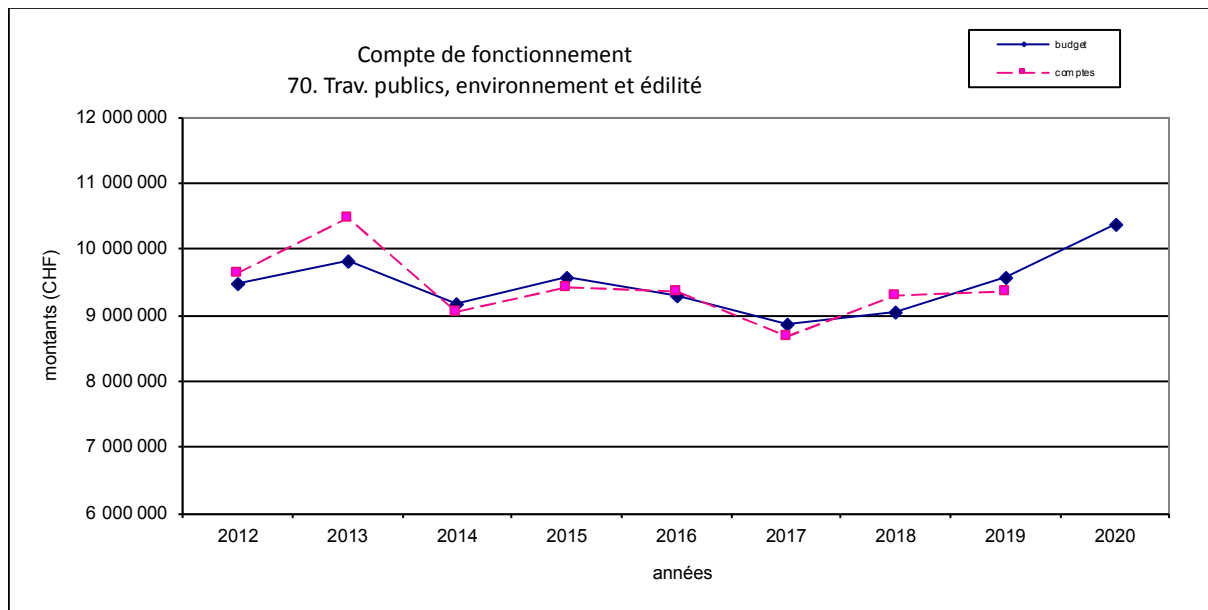
Catégorie	Dépenses		Recettes	
	Montant (CHF)	%	Montant (CHF)	%
10. Administration générale	6 131 472.78	6.47%	2 129 584.89	2.31%
20. Sécurité publique	8 709 113.50	9.20%	5 143 253.89	5.58%
30. Enseignement et formation	15 641 504.10	16.52%	1 877 973.00	2.04%
40. Affaires culturelles, sports et culte	8 915 610.54	9.41%	1 093 369.56	1.19%
50. Actions sociales et médico-sociales	11 645 039.78	12.30%	205 146.30	0.22%
60. Eau et énergie	8 724 922.55	9.21%	13 321 876.77	14.45%
70. Trav. Publics, environnement, édilité	19 681 483.06	20.78%	10 318 346.93	11.19%
90. Finances et impôts	15 259 361.98	16.11%	58 083 115.86	63.02%
Total	94 708 508.29	100%	92 172 667.20	100.00%

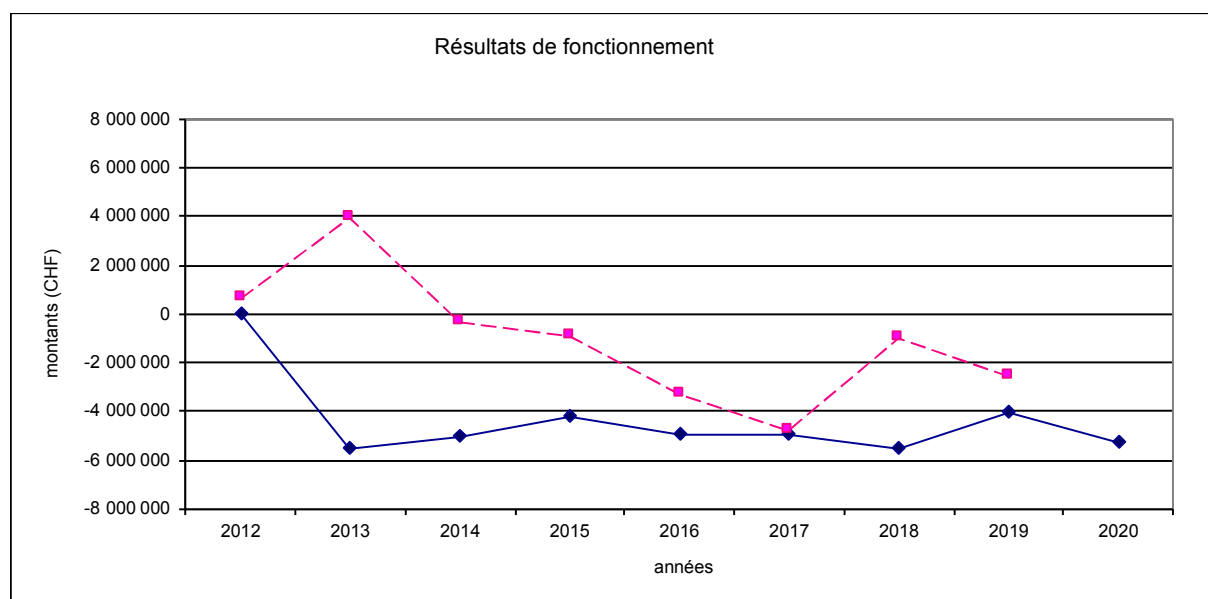
Voici une analyse par dicastère de l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).







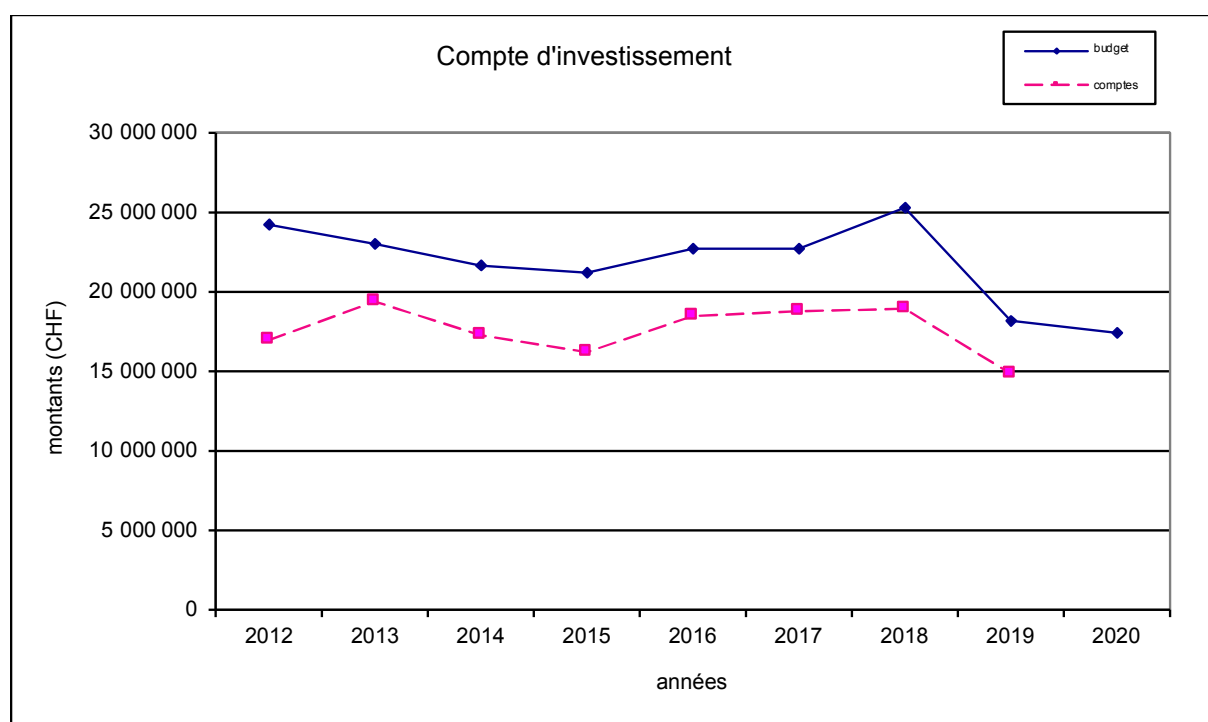




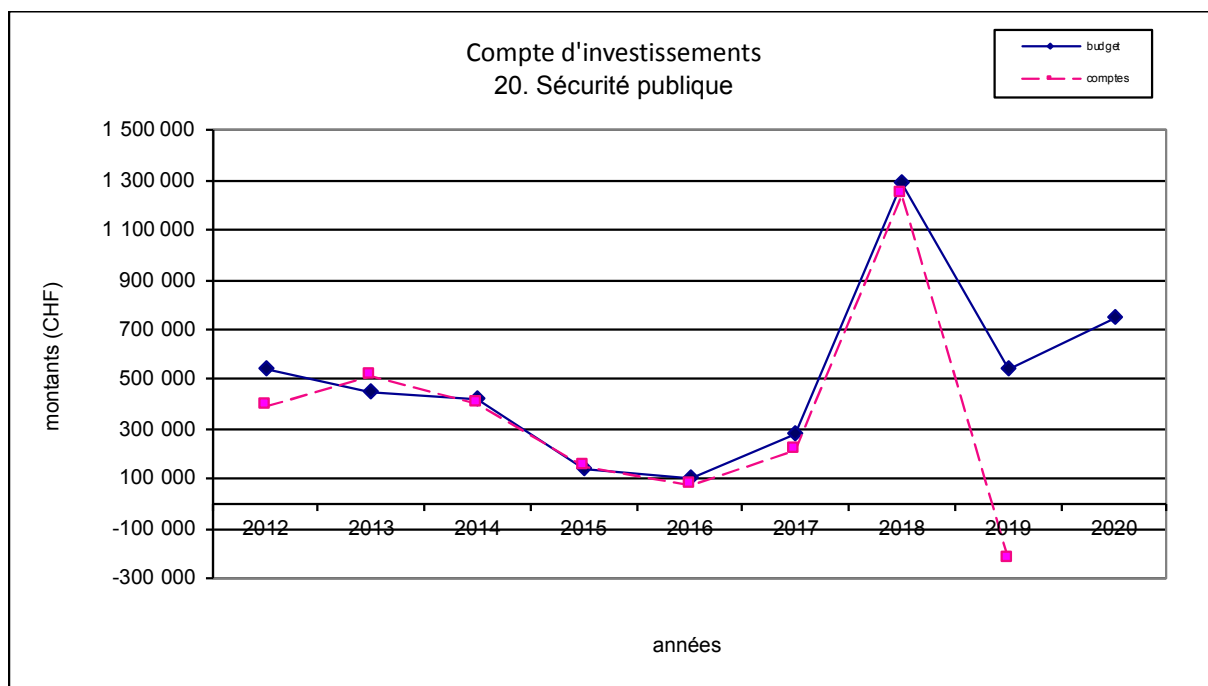
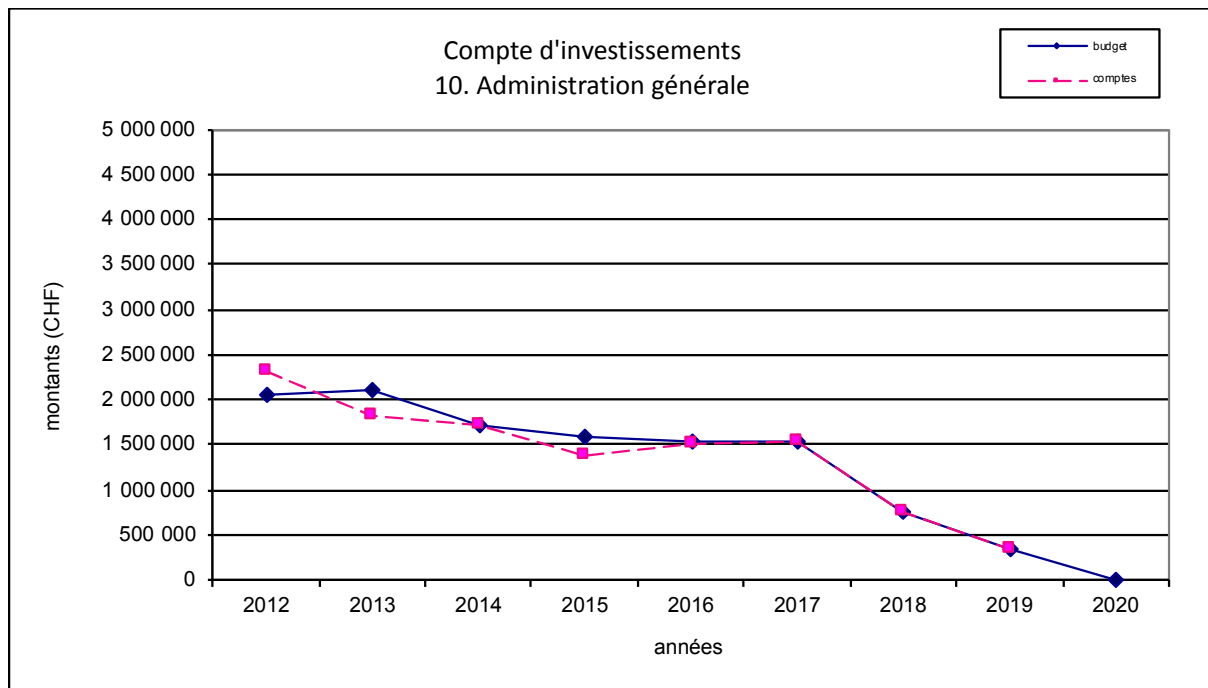
4 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

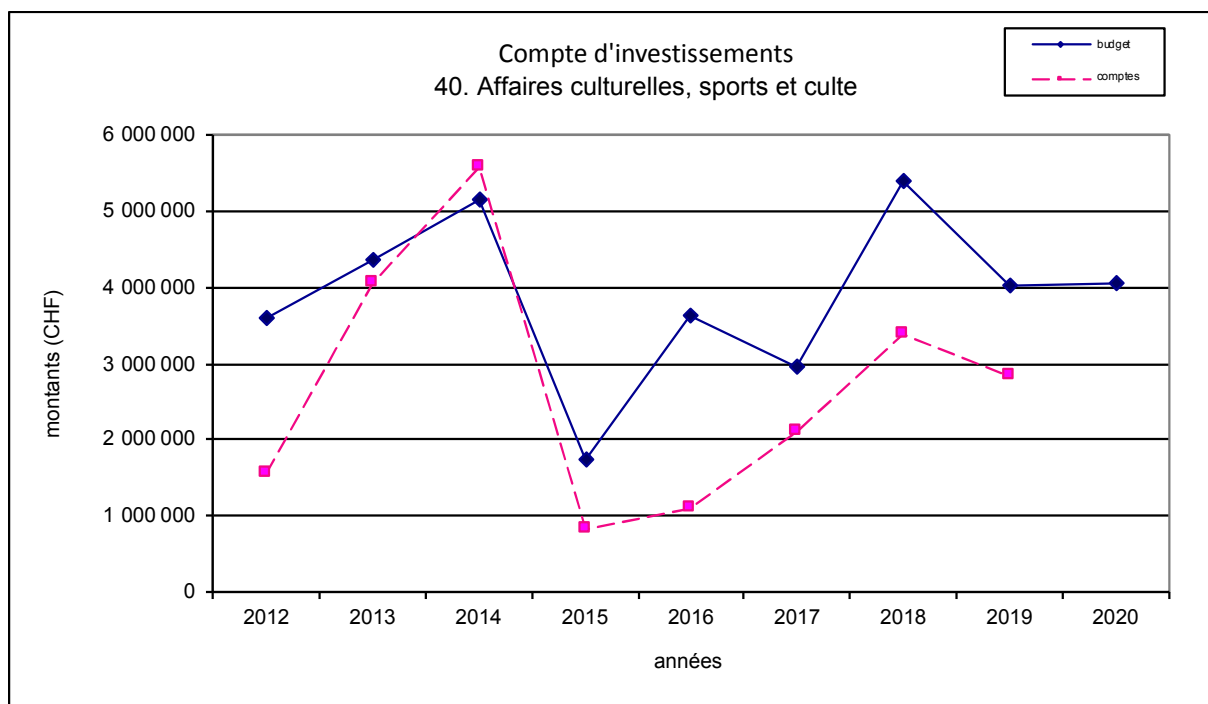
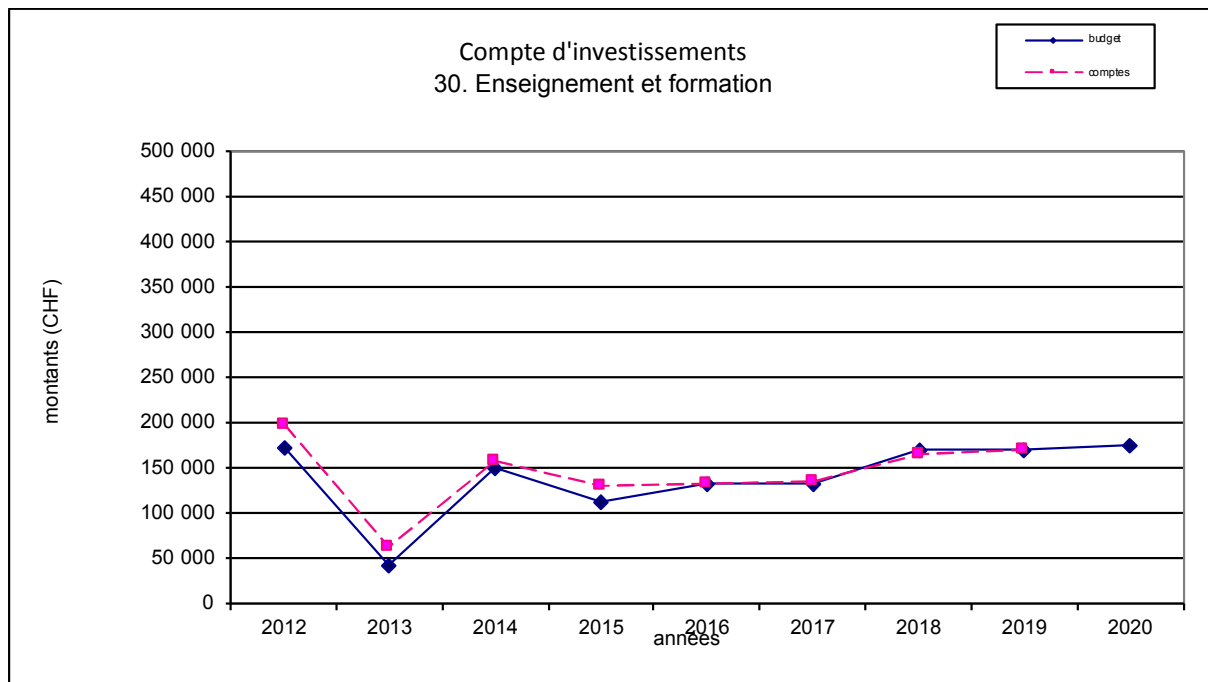
Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget se situe à 86%, en hausse par rapport à l'exercice précédent (75%). Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

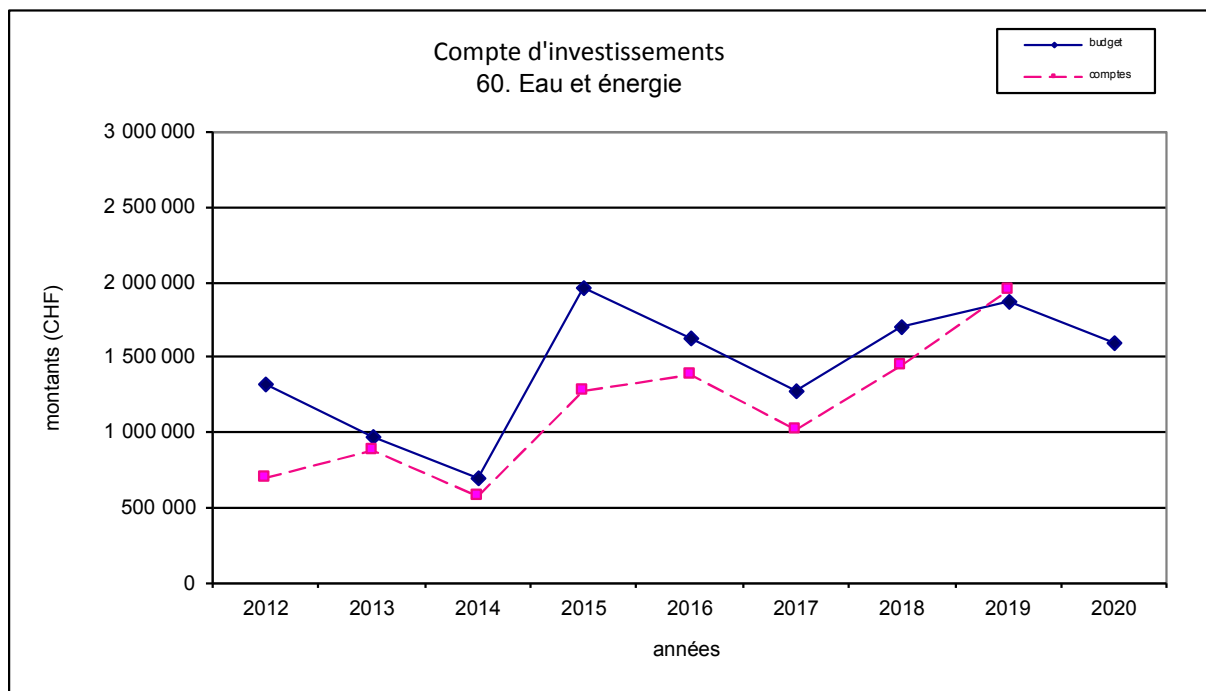
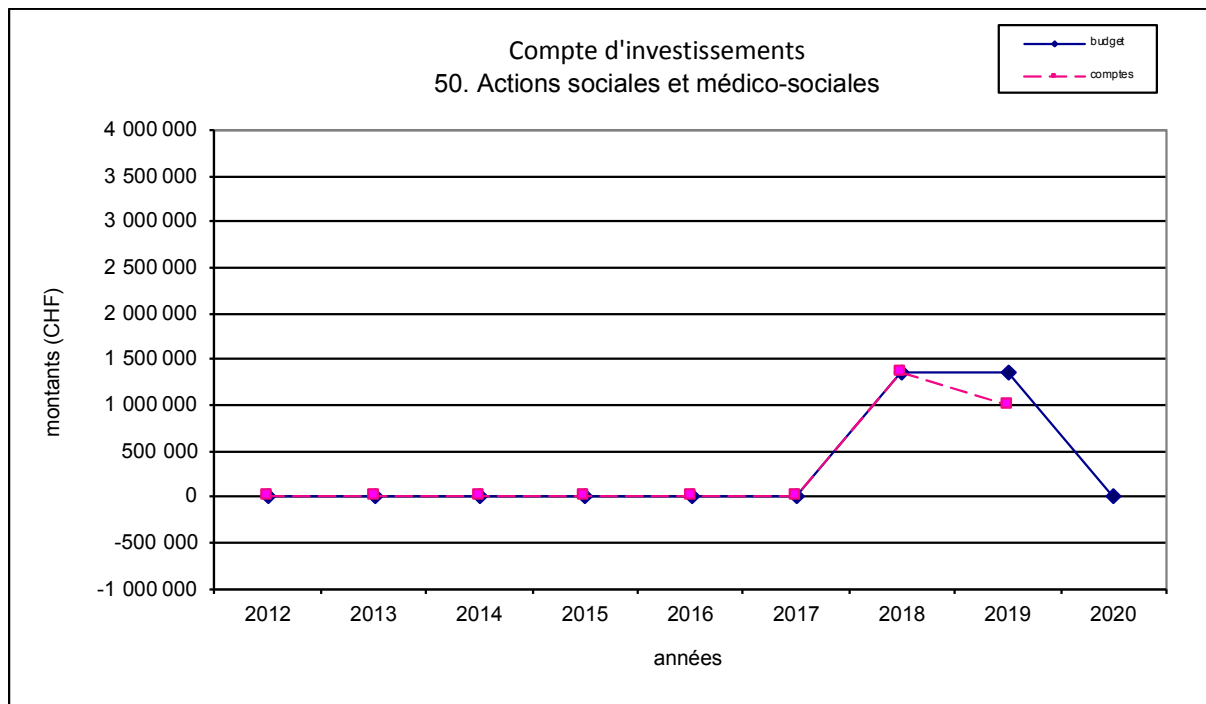
une correction du système d'indexation des prix réalisée à posteriori en 2017

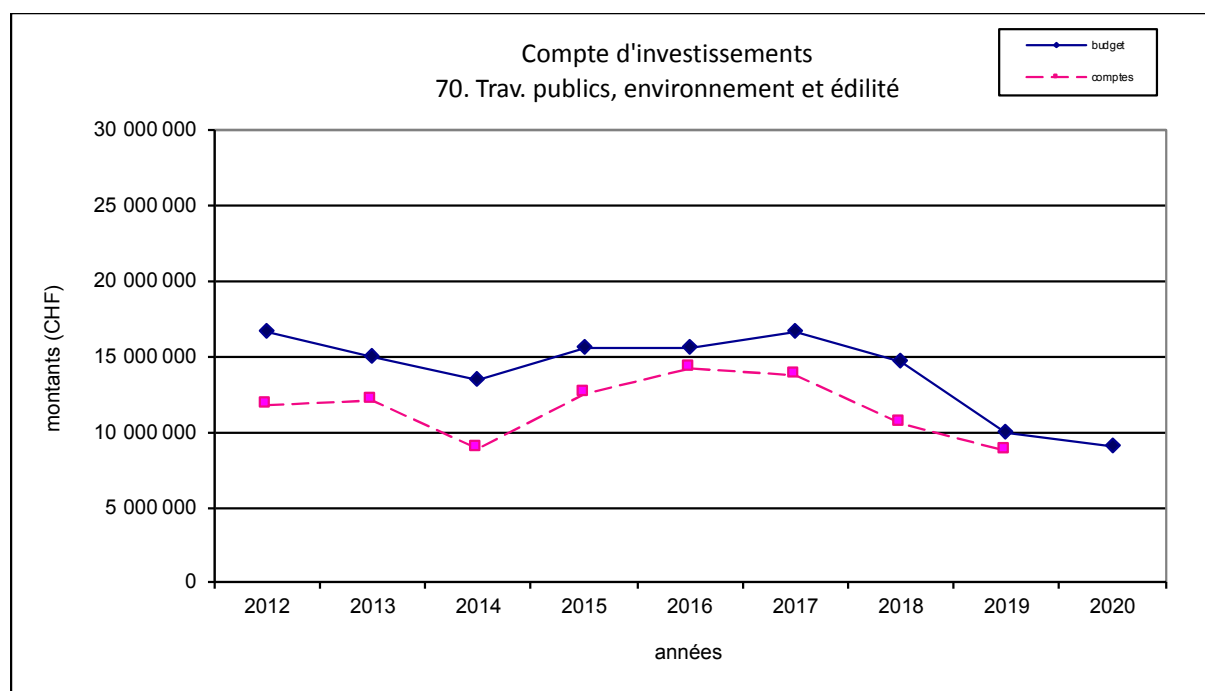


Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution nette des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).









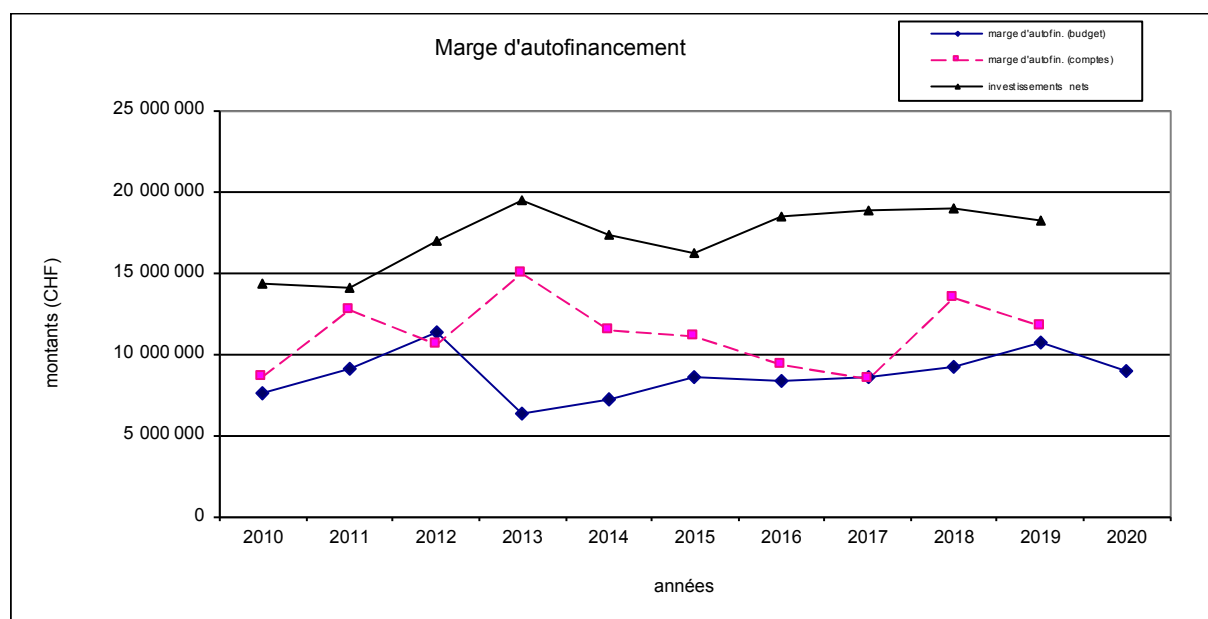
1.5 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

La marge d'autofinancement se monte à CHF 11,5 millions, en diminution de CHF 2 millions de francs par rapport à 2018, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 63.76% (en diminution de plus de 7% par rapport à 2018).

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2019 se situe à hauteur de 86%.

Le graphique ci-dessous illustre le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
marge d'autofin. (budget)	9 101 300	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000	10 712 600
marge d'autofin. (comptes)	12 708 587	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538	8 467 443	13 452 652	11 626 812
investissements nets	14 086 464	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569	18 810 988	18 947 059	18 236 000
taux de couverture	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%	68.38%	50.49%	45.01%	71.00%	63.76%



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 QUESTIONS APPROFONDIES

Les différentes sous-commissions de la Cogest se sont réunies pour approfondir leur analyse et ont, ensuite, adressé une série de questions à la Municipalité. Puis, une séance a été organisée avec Mme Salamin, architecte de ville et M. Patrick Caloz, responsable des bâtiments. Pour terminer, les membres de la Cogest ont rencontré M. Pierre Berthod, Président et M. Jérôme Crettol, secrétaire général, pour développer certains sujets. Au vu de la bonne tenue des finances de la Ville et les explications claires fournies dans le fascicule des comptes 2019, certaines questions ont dépassé le cadre de la simple analyse des finances.

Comme l'année dernière, la Cogest relève la bonne gestion des charges par la Municipalité. En effet, au niveau des comptes de fonctionnement, les charges diminuent légèrement (-0.48%) par rapport au budget, les revenus augmentent, quant à eux, de 1.16%.

Ayant dû voter un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour le centre sportif d'Ecochia, la Cogest a porté une attention toute particulière à l'état des crédits durant son analyse. L'information relative à l'évolution des crédits d'engagement en cours proposé dans le fascicule des comptes est insuffisante. Ce dernier présente un « État des crédits d'engagement ». Si les chiffres qui y sont présentés permettent de connaître les dépenses réalisées et le solde disponible, ceux-ci ne sont cependant pas mis en perspective avec les travaux réalisés. Il est mal aisé, voire impossible, de discerner les éventuels surcoûts, les mauvaises surprises, les litiges ou toutes autres causes qui pourraient mener, au final, à un dépassement du crédit d'engagement concerné.

En complément à cet « État des crédits d'engagement », le message du Conseil Municipal et les nombreux commentaires contenus dans le fascicule ne permettent pas, ou trop partiellement, de connaître l'état d'avancement des travaux et l'usage qui est fait des crédits d'engagement.

Le crédit complémentaire que le Conseil Général a eu à voter en 2019 pour le projet Ecochia en est l'illustration. A la lecture des comptes des années précédentes (et des commentaires proposés), nul n'aurait pu « prédire » l'épuisement du crédit d'engagement avant même le commencement de la réalisation de certaines infrastructures.

Ainsi, la Cogest en séance avec M. le Président Berthod et M. le secrétaire communal Crettol, a soulevé ce problème, de même qu'avec Mme Salamin, architecte de ville et M. Caloz, responsable des bâtiments. Plusieurs pistes ont été évoquées, notamment l'organisation par la Municipalité d'une séance d'information annuelle, à l'attention du Conseil Général, faisant état des crédits d'engagements en cours et plus généralement de l'avancement des grands chantiers. Également, dans le fascicule des comptes, des commentaires spécifiques à l'avancement de la réalisation des différents crédits d'engagement devraient apparaître. La Cogest invite la Municipalité à agir dans ce sens.

Au niveau des variations majeures, la Cogest a approfondi les points suivants.

Compte 10 : Administration générale

10.102.318.03 Frais fiduciaire et consultants

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
28'000.-	153'962.35	+ 125'962.35

Trois crédits supplémentaires ont été accordés dans cette rubrique, dont un de la compétence du Conseil général, pour faire face à des dépenses non prévues.

Il s'agit des objets suivants :

- poursuite de l'étude de fusion entre les communes de Sierre, Chalais, Chippis et Grône,
- mandat d'analyse des charges de centre des villes valaisannes,
- mandat d'accompagnement du bilan de mi-législature du Conseil municipal.

Le détail des dépenses enregistrées dans ce compte est le suivant :

CHF 25'848.00	Fidag	Organe de révision	prévu au budget
CHF 86'730.40	Serec	Etude fusion	crédit supplémentaire
CHF 24'167.95	Ecoplan	Etude charges de centre	crédit supplémentaire
CHF 17'216.00	G. Chabré	Bilan de mi-législature	crédit supplémentaire

Compte d'investissement

10.400.503.00 Achat immeubles : CHF 350'000.-

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
28'000.-	350'000.-	+ 125'962.35

L'immeuble concerné par cette rubrique est la parcelle No 512, située à l'intersection de la route de Riendaz et de la route de Glarey. Cette parcelle a été acquise par opportunité (départ au home de la propriétaire) et dans une perspective d'un futur d'aménagement routier, destiné à améliorer l'intersection que la parcelle surplombe, qui est notoirement insatisfaisante. L'écriture comptable traduit le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de cette parcelle, acquise par la ville en 2018.

Compte 20 : Sécurité générale**20.209.427.01 Parkings couverts (TVA)**

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
500'000.-	700'625.52	+200'625.52

	<u>Nombre d'entrées enregistrées</u>		<u>Chiffre d'affaires</u>	
2018	113'509		CHF 247'000.-	
2019	140'387	+ 24%	CHF 340'000.-	+ 37%

Dupuis octobre 2017, l'offre de places disponibles dans les parkings couverts de la ville compte 220 unités supplémentaires grâce à l'ouverture du complexe Sud.

Après 2 ans d'utilisation, l'augmentation constatée de la fréquentation et du chiffre d'affaires est réjouissante et peut s'expliquer par différents arguments : harmonisation de la politique tarifaire, emplacement idéal du parking et son confort d'utilisation.

Compte 40 : Affaires culturelles, sports et culte**40.259. Comptes des revenus générés par le Théâtre des Halles**

	Budget 2019	Comptes 2019	Différence	Comptes 2018
recettes bar	90'000.00	79'446.35	- 10'553.65	81'732.90
recettes billetterie	130'000.00	117'959.25	-12'040.75	111'872.30
location et autres recettes	15'000.00	1'545.80	-13'454.20	
subventions et dons	170'000.00	132'800.00	-37'200.00	157'105.20
TOTAL	405'000.00	331'751.40	-73'248.60	351'105.20

Les revenus budgétisés pour les 4 sources de revenu du Théâtre les Halles sont très en dessus des montants véritablement encaissés. La Cogest a demandé des explications complémentaires à celles présentées dans le fascicule pour comprendre cette importante différence et surtout connaître les solutions envisagées pour remédier à cette situation.

A-t-on été trop optimiste ? Les spectacles ont-ils attiré moins de personnes que prévu ?

Après discussion au sein de la Cogest, nous avons choisi de retranscrire ci-dessous intégralement la réponse reçue afin que chaque membre du Conseil général puisse en tirer ses propres conclusions.

Réponse de la Ville :

Il est important d'intégrer d'emblée le montant de CHF 30'000.- qui n'a pas été dépensé en programmation (40.250.318.03) et qui explique une grande partie de l'écart au budget. En effet, selon l'engagement pris auprès du législatif, il est prévu de ne pas dépenser une part du montant dévolu à la programmation tant que la somme équivalente n'a pas été trouvée dans les recettes (40.250.461.00 « Subventions et dons »).

A cette première explication, il faut ajouter que le montant pour les locations (40.250.434.01) a en effet été surévalué dans le budget 2019. Cette rubrique budgétaire a d'ailleurs été revue

à la baisse pour le budget 2020 (CHF 5'000.–) suite à l'inscription des sociétés locales dans la programmation du TLH-Sierre. Enfin, la Ville espérait un soutien plus conséquent de la part du Canton (40.250.461.00) ainsi que de la part d'une fondation.

En ce qui concerne la billetterie, il sera difficile d'augmenter sensiblement les recettes avec le budget actuel de programmation. Des chiffres obtenus dans d'autres théâtres de création en Suisse romande démontrent que le ratio entre les recettes de la billetterie et les charges globales du théâtre peut être inférieur à 3%. Celui-ci est de 11% au TLH.

Les théâtres romands interrogés investissent dans la création en misant sur l'économie créative et ses retombées (possibilité de travail pour les artistes et les auxiliaires – constructeurs de décors, costumiers, techniciens - augmentation de l'attractivité pour les professionnels, retour des professionnels après leur formation dans d'autres cantons, consommation dans les commerces communaux par les professionnels en création durant plusieurs semaines, apports de la culture dans la ville...). Le Valais se singularise en étant davantage un marché qu'un créateur. Le TLH a un modèle unique dans le canton avec une programmation mixte : accueil et création*.

*ACCUEIL : Achat d'un spectacle en tournée par un organisateur dans le but de le présenter à un public. Mise à disposition du lieu, de l'équipe et de l'équipement nécessaires à la représentation de ce spectacle. / CRÉATION : Processus qui aboutit à la création d'un spectacle. Période qui s'écoule entre le moment où l'idée du spectacle vient au metteur en scène, les répétitions et la fin de la série de représentations données dans le lieu de création.)

De plus, la billetterie est une science inexacte et est à prendre avec mesure. En effet, il suffit d'une chute de neige ou d'un très mauvais virus pour voir s'effondrer les recettes de billetterie. Le taux de remplissage est d'env. 75% sur l'année, ce qui est un résultat probant et réjouissant.

Rappelons enfin qu'il a été décidé de maintenir une politique tarifaire volontairement accessible à tous. Ce qui a par contre des conséquences favorables sur la consommation au bar. A titre de comparaison avec d'autres théâtres en Valais, nous relevons ainsi à satisfaction que les recettes du bar sont intéressantes, avec un chiffre d'affaires de CHF 80'000.- (env. CHF 35'000.- à Valère et CHF 55'000.- au Crochetan).

Par ailleurs, les étudiants sont nombreux à nous suivre grâce aux différentes collaborations instaurées avec les hautes écoles (Edhée, HES-SO, collège, Conservatoire, ...).

Toutefois et pour conclure, des propositions sont actuellement à l'étude et seront mis en place par la nouvelle direction pour tenter d'améliorer la part des recettes du TLH – Sierre, soit :

- Adresser une demande d'augmentation de subside au Canton (TLH reconnu comme centre de création labellisé)
- Etoffer le programme de médiation en vue de l'acquisition de nouveaux publics
- Miser sur le label « Culture inclusive » qui favorise l'intégration dans les théâtres, ce qui nous permettrait d'accueillir un plus large public encore (par ex. des personnes en situation de handicap).

40.300.390.04 Intérêt et amortissement infrastructures sportives

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
450'000.-	550'000.-	+100'000.-

Ce compte présente un excédent de charge de CHF 100'000.- justifié par l'augmentation du crédit pour Ecossia alors que ce dernier n'a été accepté qu'en 2020. Cela a interpellé la Cogest. Elle a donc demandé comment l'amortissement de 2019 a pu être augmenté alors que les travaux n'ont pas encore été réalisés ou activés.

Réponse de la Ville :

Le budget 2019 prévoyait une augmentation importante de l'amortissement et des intérêts annuels des infrastructures sportives, qui devaient passer de CHF 200'000 à 450'000. Cette augmentation est la conséquence des investissements très lourds qui ont été engagés dans le centre sportif d'Ecossia ces dernières années (crédit d'engagement) et que l'infrastructure est désormais en grande partie opérationnelle (vestiaires, cantine, athlétisme). Cette modification budgétaire n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune remarque lors de son inscription.

Pour des questions de meilleure lisibilité, on privilégie pour ce type d'écriture comptable des annuités constantes. Elles ne fluctuent pas chaque année et permettent une planification plus efficace des dépenses sur le moyen et le long terme.

Or, entre l'établissement du budget (CHF 450'000) et le bouclage des comptes, un crédit complémentaire important a été décidé par le législatif. Celui-ci modifie le montant de l'annuité constante sur la durée résiduelle d'amortissement de l'objet. Le nouveau montant a donc été introduit dès 2019 dans les comptes, dans le respect du principe évoqué ci-dessus.

Compte 50 : Actions sociales et médico-sociales

50.100.318.01 Crèche – UAPE

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
1'531'000.00	1'268'996.16	- 262'003.84

Les charges étant relativement stables, la différence provient essentiellement d'une augmentation des recettes. Dans les commentaires liés à ce compte, la Municipalité précise « du côté de la structure de Sierre, on atteint la pleine occupation 4 jours sur 5 sur la totalité des groupes. L'UAPE doit refuser un nombre conséquent de demandes pour les écoliers : une demande qui se confirme et devrait subsister à l'avenir... »

Comment la Municipalité envisage-t-elle l'avenir et la demande croissante de places ?

Réponse de la Ville :

La Crèche de l'Europe est effectivement confrontée depuis plusieurs années à une demande excédant sa capacité d'accueil maximale, contrairement aux autres UAPE de la ville. Pour y faire face, une solution transitoire a été esquissée en début d'année 2020, pour permettre à 24 enfants supplémentaires d'être accueillis en UAPE dès l'automne 2020 (aménagement d'une salle dans les locaux de l'ancienne école allemande, aux abords de la crèche de l'Europe). Malgré cela, une demande pour 15 places en UAPE subsiste - le jeudi midi uniquement - à laquelle nous ne pouvons donner une suite favorable, ce que nous regrettons. A cet égard, on peut relever que la fréquentation des structures de Muraz et de Noës sont largement inférieures à la capacité d'accueil, les parents souhaitant apparemment déposer leurs enfants à proximité de leur lieu de travail plutôt que de leur lieu de domicile.

De manière générale et sur le long terme, le développement des activités des UAPE en ville de Sierre doit suivre celui des écoles. Un rapprochement dans ce sens avec la Direction des Ecoles est d'ores et déjà en oeuvre, afin d'assurer un développement coordonné et harmonieux de ces différentes activités.

Même si la situation est toujours perfectible, la commune estime que, en comparaison avec d'autres villes et de manière générale, elle a mis en place une politique d'accueil efficace et à des tarifs accessibles compte tenu de ses moyens financiers. Couvrir en tout temps l'entier des souhaits exprimés par les habitants nécessiterait des soutiens accrus de la part du canton et de la confédération.

50.300.361.00 Aides aux chômeurs – Fonds cantonal pour l’emploi	+ 13'114.53
50.300.361.02 Financement prestations compl. (part. communale)	+ 250'425.44
50.300.366.03 Aides sociales, participations diverses (LIAS)	+ 394'790.98

Les coûts facturés par l'État sont plus hauts que prévus (+ CHF 681'601.79), comme ces trois dernières années. La Municipalité ne devrait-elle pas systématiquement ajuster ses budgets à la hausse chaque année pour ces rubriques ?

Réponse de la Ville :

Les comptes en lien avec la facture d'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle n'enregistrent que des montants facturés directement par le Canton. La ville n'a aucun impact sur eux.

Le budget cantonal nous parvient fin juillet, en même temps que la facture d'acompte de l'année en cours. Nous devons donc nous baser sur les chiffres des années précédentes pour établir le budget communal qui doit être remis pour le mois de juin, sans avoir connaissance des éventuelles augmentations prévues ou envisagées par le Canton.

La facture cantonale définitive arrive également après la clôture des comptes, au plus tôt mi-avril. Les soldes à payer ont donc un impact sur l'exercice suivant et péjorent d'autant plus le résultat.

Au vu des augmentations importantes des coûts de ces dernières années, le reliquat (différence entre facture acompte et facture définitive) est toujours plus conséquent.

Compte 60 : Service de l'eau et de l'énergie

60 20 Aménagements de production

Est-il possible d'estimer la part de l'amélioration purement ponctuelle et celle durable ?

Réponse de la Ville

Concernant le résultat des aménagements de production, l'année 2019 s'est avérée meilleure que le budget de par l'effet cumulé d'une baisse des charges des aménagements de production et d'une hausse des revenus.

La baisse des charges est liée à des éléments exceptionnels (notamment une dissolution de provision du côté des Forces Motrices de Mattmark). Idem du côté de la centrale de Bugey avec des charges exceptionnellement basses. Pour le budget 2020, le prix de revient estimé est de 5,32 cts/kWh, soit un niveau dans l'ordre de grandeur des prix de revient moyens observés ces dernières années. Aussi, nous pouvons nous attendre à retrouver ces prochaines années des charges supérieures à celles de 2019 (4,24 ct./kWh), dans l'ordre de celles inscrites au budget 2020 (environ + CHF 800'000 par rapport à 2019).

Pour les recettes, la hausse 2019 par rapport au budget résulte essentiellement de subventions touchées et concernant l'exercice 2017. Ces subventions sont exceptionnelles. Globalement, les prix de vente suivent les prix du marché de l'électricité. Vous trouverez ci-dessous pour information l'évolution depuis 2011 des prix de vente. Au-dessus de 10 cts/kWh en 2011 et 2012, les prix ont connu une descente importante jusqu'en 2017 (3,9 cts/kWh). Depuis, les prix sont repartis à la hausse. À noter que les prix du budget 2020 sont proches de ceux des comptes 2019.

Les prix sont influencés par différents paramètres et il est difficile d'en estimer l'évolution pour ces prochaines années. À court terme cependant (2021-2023), les revenus devraient se situer à un niveau proche de celui de 2019.

Compte 70 : Travaux publics, environnement, édilité et urbanisme

La Cogest s'est intéressée au travail réalisé par le préposé à la mobilité durant sa première année d'activité. Ce dernier a pris en charge la supervision des éléments liés aux transports publics sierrois au niveau opérationnel (horaires, développement réseau aggro, concessions, ...), ainsi que les projets de développement concernant les infrastructures des bus (arrêts, voies dédiées, ...). Il a également pu procéder à des contrôles accrus, ce qui a notamment permis de procéder à des correctifs sur des factures reçues de tiers.

Au niveau de la mobilité douce, les tâches de projet et de réalisation d'infrastructures dédiées lui ont été confiées en priorité (voies cyclables, stationnement vélos, voies modes doux, ...) ainsi que la gestion du mandat d'exploitation des vélos en libre-service.

La plupart des éléments co-finançables par l'agglo ayant trait à la mobilité, le préposé à la mobilité a été chargé d'être le référant de l'ensemble des services techniques pour les procédures de demandes de subventionnement. Finalement, il a également été associé à des travaux de génie civil que sa formation et sa pratique lui permettent de gérer.

70.210.501.00 Divers aménagements de routes

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
1'750'000.-	643'686.57	-1'106'313.43

Dans son explication relative à la différence constatée entre les comptes et le budget dans cette rubrique, la Municipalité précise que plusieurs procédures d'autorisation, toujours en traitement au niveau du canton ou frappées d'oppositions, n'ont pas abouti, dont la réalisation du nouveau parking sous l'église de Noës. La Cogest a demandé un point de situation sur les procédures concernant ce dernier projet.

Réponse de la Ville

Des oppositions ont été déposées à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique.

Elles sont en cours de traitement par la Commission cantonale de construction, dont la décision est attendue depuis plusieurs mois. Différents contacts établis dans ce cadre laissent également penser que le service cantonal en charge de la protection des sites s'interroge sur le bien-fondé de la création d'un parking à destination des habitants de Noës dans cette zone villageoise.

70.210.501.56 Pont de Beaulieu, assainissement

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
500'000.-	0.-	- 500'000.-

Malgré le rejet des recours déposés contre le projet du pont Beaulieu par le Tribunal administratif fédéral, les travaux n'ont toujours pas pu débiter.

En effet, un recours contre cette décision a été déposé devant le Tribunal fédéral, ultime autorité judiciaire.

Il est donc pour le moins hasardeux d'avancer une date de démarrage tant que la décision du Tribunal fédéral ne sera pas rendue. Si celle-ci devait valider, cette année encore, les décisions des instances précédentes sans introduire de nouvelles charges, les travaux de reconstruction du Pont Beaulieu pourraient débiter au mieux dans le courant de 2021. A noter que la décision du Tribunal fédéral constitue la dernière étape possible en termes de procédure.

Trop d'inconnues subsistent encore pour annoncer une date d'inauguration du nouvel ouvrage. On peut cependant préciser que le pont devrait être ouvert au trafic environ 18 mois après le démarrage effectif des travaux. Environ une année après le pont, la rampe de jonction vers la gare pourrait être mise en service.

70.210.501.88 Aménagements mobilité douce

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
500'000.-	228'493.57	-271'506.43

Un nouveau retard a été enregistré dans le cadre du projet de la nouvelle passerelle à Pont-Chalais, attachée au pont sur le Rhône, ceci afin de répondre à des exigences supplémentaires des autorités cantonales. Les travaux prévus n'ont donc pas démarré durant l'année 2019.

Des compléments techniques ont été demandés pour l'intégration de la piste de mobilité douce sur l'axe de la Transversale qui est classé à l'IVS (inventaire fédéral des voies historique suisses). Des détails constructifs spécifiques ont été demandés, en vue de permettre la meilleure préservation possible du pont existant qui est digne d'intérêt au niveau cantonal.

De plus, la conclusion d'une convention d'utilisation du domaine public cantonal (passage sur le Rhône) a été demandée en cours de procédure afin de formaliser un état de fait existant depuis de nombreuses années. Cet élément conditionne également l'octroi de l'autorisation qui devrait être prononcée d'ici juin.

70.210.503.02 Complexe gare (parking + gare routière)

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
250'000.-	1'228'373.95	+ 978'373.95

Le complexe de la gare a fait l'objet d'un crédit d'engagement en février 2014 pour un montant total de CHF 19'095'000.-. Le parking, la gare routière et la passerelle ont été mis en service en automne 2017. Les travaux de finitions se sont poursuivis en 2018 et 2019. Le décompte final sera présenté dans le courant de l'année 2020.

Or, les comptes 2019 font apparaître un « dépassement » de près de CHF 980'000.- sur l'année écoulée et un dépassement de CHF 1'473'699.-, par rapport au crédit d'engagement. La Cogest a demandé des explications. Les coûts seront-ils conformes au crédit d'engagement ?

Réponse de la Ville

De manière générale, pour les projets qui font l'objet de crédits d'engagement, le rythme d'avancement des travaux peut sensiblement s'écarter de celui planifié, sans forcément induire de conséquences financières sur la réalisation complète des ouvrages. La part des travaux à porter au budget n+1 doit être définie, selon notre processus budgétaire, en juin déjà, alors même que les montants effectivement engagés l'année n et l'avancement effectif des travaux (retards de travaux à rattraper ? avancement plus important que prévu ? impondérables découverts sur le chantier ? etc.) ne sont pas connus.

Concernant les coûts globaux de construction pour cet objet, il est à noter que divers contentieux, en cours de règlement durant l'année 2019, ainsi qu'une hypothétique recette, espérée pour la pollution des sols mais qui ne devrait pas être perçue si l'on se base sur un avis de droit en notre défaveur, n'ont pas permis d'établir à ce jour le décompte final.

Sur la base de ces éléments, les mandataires procéderont au décompte final définitif durant le courant de cette année. Celui-ci permettra d'identifier et d'expliquer plus précisément les

causes du dépassement de l'enveloppe globale du crédit d'engagement, comme le laisse apparaître le décompte actuel figurant à la page 19 du fascicule comptable.

Selon les informations communiquées lors d'une séance avec l'architecte de ville Mme Salamin Laurence et le responsable des bâtiments M. Caloz Patrick, la cause la plus importante de ce dépassement concerne la pollution des sols. Selon un avis de droit en défaveur de la commune, propriétaire depuis environ 30 ans de la parcelle, cette dernière doit s'acquitter du total de la facture d'assainissement qui se monte à environ CHF 800'000. Cumulés à d'autres dépassements de moindre importance, le dépassement global pourrait se monter à 10 à 12% du total, soit CHF 19'095'000 (fourchette fournie à titre indicatif par le service concerné).

70.259.434.01 Complexe gare (parking + gare routière)

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
375'000.-	328'606.55	- 46'393.45

La Cogest observe à nouveau une baisse des revenus pour les bus. L'explication présentée dans le fascicule des comptes montre bien que les habitudes des voyageurs ont changé. Les bus ont-ils pris le bon virage ?

Réponse de la Ville

La baisse des revenus entre les comptes 2018 et 2019 est de l'ordre du pourcent seulement et elle est à mettre principalement en relation, comme expliqué, avec la modification imposée par la coupure du pont Beaulieu à la ligne 3.

Pour ce qui concerne les habitudes des voyageurs, elles changent effectivement en terme de « type de consommation » des transports. Les passagers veulent se libérer de la multiplicité des titres de transports et privilégier des solutions simples et globales leur permettant de passer d'une chaîne de transport à l'autre indépendamment de l'exploitant. L'intégration de systèmes de billetteries numériques, mais surtout la recherche de solutions globales via des AG ou des abonnements de parcours, sont de plus en plus privilégiés.

L'intégration, il y a plusieurs années, des bus sierrois au périmètre de validité de l'AG et du ½ tarif est ainsi renforcée parallèlement au développement du système Swisspass. L'intégration totale des Bus sierrois à ces systèmes passera également par une harmonisation des tarifs pratiqués qui devront être coordonnés avec ceux de l'ensemble de la branche en Suisse pour permettre, notamment, de développer un réseau d'agglomération entre Sion et Sierre.

Étant donné les explications concernant la subvention transports public (70.259.461.00) page 134, pouvons-nous espérer une hausse de la subvention cantonale pour le budget 2020 vu l'augmentation continue des coûts ?

Il est difficile de se prononcer sur cet élément, car, comme indiqué, cette subvention repose sur une base volontaire du Canton. Elle dépend donc bien, pour une part, des charges nettes d'exploitation projetées, mais, d'autre part, des disponibilités cantonales qui y sont affectées et qui ont été régulièrement réduites ces dernières années.

Chaque année, les budgets portés à ce poste sont établis après consultation du Service cantonal de la mobilité afin d'orienter la tendance pour l'exercice suivant.

70.259.439.00 Recettes extraordinaires

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
0.-	329'979.65	+ 329'979.65

Commentaire du fascicule :

Suite à une vérification de détail effectuée en 2019, il est apparu que les bases kilométriques servant aux déclarations transmises à l'Office fédéral des transports dans le cadre de la rétrocession des droits de douane sur les carburants avaient été reprises par erreur pour les facturations des prestations payées par la ville. Or, les distances d'exploitation effectivement dues par la ville ne prennent pas en compte les kilomètres effectués de et vers les garages et ateliers en début ou fin de service, alors que c'est le cas des décomptes fédéraux. La correction sur les quatre années concernées a été spontanément annoncée par l'exploitant, qui a demandé à procéder sans délai au remboursement des montants facturés par erreur.

La Cogest a demandé des informations complémentaires à ce sujet pour comprendre pourquoi la commune ne procède- pas à un contrôle des kilomètres facturés. Suite à cette découverte, des modifications ont-elles été apportées aux procédures appliquées pour éviter qu'un tel problème ne se reproduise ? Ne faudrait-il pas revoir le système et le baser sur des forfaits plutôt que des subventions qui dépendent de critères difficilement vérifiables ?

Réponse de la Ville

Il est difficile d'anticiper avec une précision absolue les distances annuellement parcourues dans le cadre de l'exploitation d'un service de bus, car, en plus de la longueur des lignes, du nombre de rotations portées à l'horaire, des jours ouvrés ou des samedis, ainsi que du nombre de jours fériés et chômés, il faut tenir compte des indisponibilités ponctuelles, des déviations temporaires de trafic, d'éventuels retards conduisant à la suppression d'une course, des modifications liées à des manifestations, etc : seuls les relevés kilométriques effectifs fournissent donc des renseignements univoques et servent tant pour les annonces aux autorités fédérales que communales.

A la différence des bases contractuelles servant à la rémunération des prestations par la Ville, l'Office fédéral des transports admet règlementairement que la rétrocession des droits de douane sur les carburants s'applique également pour la consommation liée aux courses de prise et de fin de service (trajet de et vers les garages/ateliers). Or, ce sont ces mêmes kilomètres qui ont servi de base à la facturation à la Commune depuis 2015, quand bien même le contrat excluait ces trajets.

Après l'entrée en vigueur de ce nouveau contrat d'exploitation en 2015 se sont succédés :

- *un changement d'horaires et du lieu de stationnement des bus en 2015 ;*
- *une correction du système d'indexation des prix réalisée à posteriori en 2017 ;*
- *une modification des lignes en 2018 ;*
- *une adaptation des cadences en 2019 ;*
- *ainsi que des changements au sein de l'organisation de l'exploitant.*

Les fortes fluctuations financières que ces modifications ont engendrées, alliées à la mobilisation des ressources internes que leur traitement nécessitait, n'ont pas permis de déceler les effets de cette erreur immédiatement.

Avec la nouvelle dotation en personnel survenue en 2019, les services techniques ont pu procéder, en coordination avec l'exploitant, à une modélisation visant au calcul des kilomètres des lignes, effectuée en vue de l'extension de la ligne 1 à l'île Falcon et à Chalais. La comparaison de ces résultats avec la situation préexistante a fait apparaître une différence annuelle de quelques pourcents, ce qui a conduit à ce remboursement une fois l'effet de cette

différence reportée sur les années concernées. Ces vérifications pourront dorénavant être réalisées systématiquement avec l'apport du poste d'ingénieur spécialisé en mobilité.

Pour ce qui est d'une solution de rémunération forfaitaire de l'exploitation des bus, elle impliquerait pour la Commune de figer le réseau et les horaires sur la durée de validité du forfait. Symétriquement, l'exploitant serait dans l'impossibilité de reporter les variations des salaires ou des consommables par exemple ; cela à moins que ce prix global et forfaitaire ne soit renégocié chaque année, ce qui ne serait guère efficient et rendrait le système encore plus complexe.

Actuellement, la rémunération de l'exploitant est fixée sur une base contractuelle soumise à l'OFT et qui tient compte de ces différentes variables. Il ne s'agit pas ici d'une subvention qui n'aurait d'ailleurs aucune justification légale, mais bien d'un marché de services soumis à un contrat.

70.260.390.04 Taxes d'assainissement

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
0.-	37'251.05	+ 37'251.05

L'abandon de réalisation d'un compost communal à la déchetterie de Chétroz implique que les déchets verts issus des espaces entretenus par les parcs et jardins doivent être évacués. Un dépassement de budget de CHF 37'251.- est constaté.

Où les déchets verts sont-ils évacués ? Quelle-est concrètement l'origine de ce surcoût ? Du seul point de vue financier, l'abandon du compost communal est-il une bonne opération ? Voici quelques-unes des questions adressées aux autorités par le Cogest.

Réponse de la Ville :

Les déchets verts déposés à la déchetterie de Chétroz sont broyés et conditionnés dans des bennes afin d'en réduire le coût de transport. Ils sont ensuite acheminés sur le site de méthanisation d'Ecobois à Vétroz. Cette société est majoritairement aux mains de l'association de l'UTO, dont est membre la Ville de Sierre.

Le méthane produit est purifié avant d'être injecté dans le réseau de gaz naturel de Sogaval. Les digestats résultant de la méthanisation sont utilisés comme compost pour amender les sols. Cette solution permet une valorisation matière complète et en parfaite adéquation avec les principes de la LPE et OLED tout en fermant le cycle des déchets verts dans le respect de l'environnement.

Depuis l'introduction, au 1^{er} janvier 2018, du nouveau règlement communal basé sur le principe du pollueur-payeur, un décompte de la production des déchets issus des activités de tous les services communaux est établi sur la base de leur consommation de sacs taxés ou sur le poids des déchets. Les mêmes principes étaient appliqués auparavant, mais sur la base d'estimations car les déchets n'étaient pas pesés à l'ancienne déchetterie de Cloux-Roussier. Les apports des parcs et jardins communaux dans le compost n'étaient donc pas quantifiés et n'avaient pas été portés au budget 2019 établi durant le premier semestre 2018.

Réduire la question environnementale au seul aspect financier serait pour le moins incomplet. Le système précédent de compostière communale permettait la production d'un compost grossier, dont les caractéristiques ne permettaient que de faibles débouchés, dans des défoncements de vignes ou des réaménagements paysagers en bordures de routes. Son remplacement par un système efficient d'un point de vue environnemental et énergétique engendre, certes, des coûts supplémentaires mais permet une meilleure valorisation de la matière, tout en économisant d'importantes surfaces qui étaient dédiées à cette tâche.

La Cogest relève également une diminution des charges de CHF 111'509.- pour les déchetteries. Comment le transfert des Etreys vers l'Uto a-t-il permis une économie ? Ce dernier a permis de réduire les charges liées aux déchets verts de 32% pour la commune. Une économie importante. Comment expliquer cela ? Est-ce lié au comportement des habitants ou à un coût de fonctionnement moins onéreux ?

Réponse de la Ville :

L'équipement et le système de gestion de la déchetterie de l'UTO permettent une surveillance systématique des apports, ce qui a contribué à leur réduction par rapport à ce que la déchetterie intercommunale des Etreys acceptait. Cet élément, couplé à l'économie d'échelle possible à la déchetterie de l'UTO, ont permis des économies substantielles. Il est à noter également que les coûts qu'aurait nécessité la mise à niveau de la déchetterie des Etreys pour en permettre une gestion plus efficiente et le respect du principe de pollueur-payeur ont rendu réductible cette solution de maintien.

Le passage des Etreys vers la déchetterie de l'UTO concrétise donc exactement ce que l'OFEV préconisait en 2018 : la collaboration entre les communes, sous la forme de groupements intercommunaux est essentiellement recommandée pour des raisons de coûts et d'efficacité.

Une telle régionalisation permet d'exploiter des synergies sur le plan de la logistique, de l'élimination des déchets et du travail administratif. Selon cette publication, des exemples montrent que des économies peuvent atteindre 40 %. En délocalisant la déchetterie des Etreys vers celle de l'UTO, il a été possible de bénéficier d'effet d'échelle par rapport à la reprise des déchets, à une organisation professionnelle des déchets et à des synergies par rapport à l'incinération de certains déchets....

L'amélioration de la surveillance contribue également à la réduction des charges : en 2018, aux Etreys ce sont 2'563 tonnes qui ont été enregistrées contre 1'568 tonnes en 2019 à la déchetterie de l'UTO, soit une baisse de 40%. Si le contrôle des apports a probablement joué un rôle, un autre phénomène semblable à ce qui avait été observé à la fermeture de la déchetterie de Cloux-Roussier explique pour partie cette différence : les usagers de Granges ont profité de vider leurs caves et greniers, lorsqu'aucun contrôle nominatif n'était encore réalisé à la déchetterie, ce qui fut le cas, en 2018, aux Etreys avant sa fermeture.

70.410.503.12

Ecole de Granges, agrandissement

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
600'000.-	1'826'573.05	+ 1'226'573.05

L'agrandissement du centre scolaire de Granges fait l'objet d'un crédit d'engagement octroyé en juin 2015 pour un montant total de CHF 11'855'000.-, déduction faite du montant prélevé sur le fonds abri PC et de l'amendement décidé par le Conseil général. Le décompte final sera présenté dans le courant de l'année 2020.

Proche de cette échéance, les comptes 2019 font apparaître un « dépassement » de plus de CHF 1'200'000.-. Pourquoi ? Les coûts seront-ils conformes au crédit d'engagement ?

Réponse de la Ville :

De manière générale, pour les projets qui font l'objet de crédits d'engagement, le rythme d'avancement des travaux peut sensiblement s'écarter de celui planifié, sans forcément induire de conséquences financières sur la réalisation complète des ouvrages. La part des travaux à porter au budget n+1 doit être définie, selon notre processus budgétaire, en juin déjà, alors même que les montants effectivement engagés l'année n et l'avancement effectif

des travaux (retards de travaux à rattraper ? avancement plus important que prévu ? impondérables découverts sur le chantier ? etc.) ne sont pas connus.

L'ensemble des factures finales des entreprises étant arrêtées, les décomptes définitifs liés aux prestations des mandataires sont en cours d'élaboration et permettront d'établir le décompte final définitif.

Les raisons du dépassement dans les comptes 2019 sont liées aux retards des travaux qui ont été rattrapés et même avancés dans le courant de l'année 2019.

De même que pour le complexe de la gare, la Cogest s'est inquiétée de savoir si l'on peut s'attendre à ce que le coût final corresponde au crédit d'engagement. Vraisemblablement, le crédit d'engagement devrait être respecté, avec un dépassement évalué à 2% du montant total du crédit d'engagement de CHF11'850'000, selon les précisions apportées par Mme l'architecte de ville.

70.410.503.23 Centre scolaire de Borzuat

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
350'000.-	18'791.50	- 331'208.50

Le message du Conseil Municipal précise que « seules les études de faisabilité et celles liées aux vérifications sismiques de la Grande barre 1940 et de la salle de gym 1973 ont été menées à ce jour ». Quels travaux n'ont pu être réalisés, pour quelles raisons ? Quand la rénovation du centre scolaire est-elle prévue ?

Réponse de la Ville :

Le principal retard concerne l'étude de faisabilité qui a dû être revue en raison du réexamen du cahier des charges.

Suite à sa révision, la dernière variante (V5) n'a été présentée qu'en février 2020. Elle a fait l'objet d'un rapport et d'une décision du Conseil municipal en avril 2020 qui validait le principe de rénovation, permettant ainsi de poursuivre les démarches auprès des services cantonaux concernés.

Dans l'hypothèse d'un préavis favorable de la part du Canton, nous poursuivrons les études qui mèneront à une demande de crédit d'engagement au plus tôt à l'automne 2021 et à une ouverture du chantier au printemps 2022 pour autant que le crédit d'engagement qui y sera associé soit accepté.

Compte 90 : Finances et impôts

90.309.400.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques :

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
28'500'000.-	29'095'109.65	+ 595'109.65

L'augmentation observée est principalement due aux notifications de l'impôt ordinaire en lieu et place de l'impôt à la source, ainsi qu'à une évolution positive des salaires d'un certain nombre de contribuables. Entre 2018 et 2019, 165 nouveaux contribuables ont été enregistrés.

90.319.401.00 Impôts sur le bénéfice

Budget 2019	Comptes 2019	Différence
7'700'000.00	29'095'109.65	- 217'108.95

Les recettes se situent quelque peu en deçà des estimations; toutefois, globalement avec l'impôt sur le capital les recettes prévues sont atteintes.

L'évolution des recettes liées à l'impôt sur le bénéfice est due à la baisse des résultats de certaines sociétés. Pour information, le nombre de sociétés est en légère hausse entre 2018 et 2019.

Questions relatives au bilan

Durant l'exercice passé sous revue, les dettes ont augmenté de CHF 10.8 millions alors que le recours théorique à l'emprunt est de 3.2 millions. Pourquoi ? La Municipalité a-t-elle voulu profiter de conditions avantageuses sur le marché ou a-t-elle dû recourir à ces emprunts par manque de liquidité ? Quelle sont les conditions (intérêts, échéance) des nouveaux emprunts à court terme (qui ne figurent pas dans le fascicule) ?

Réponse de la Ville :

Les emprunts à long terme ont passé de CHF 58.645 millions à CHF 62.515 millions entre le 31.12.2018 au 31.12.2019, soit une augmentation d'environ CHF 4 millions.

Le bilan, sur lequel la Cogest fonde probablement sa question, traduit la situation au 31 décembre mais ne précise pas la nature exacte des emprunts. Or, au 31.12.2018, les CHF 3 millions de dette à court terme concernaient un emprunt à long terme, dont l'échéance à la date du bouclage était inférieure à 1 an.

L'emprunt à court terme de CHF 7 millions au 31.12.2019 était quant à lui véritablement un emprunt à court terme (20.12.19 au 16.3.20), uniquement destiné à assurer la trésorerie de la commune dans l'attente des encaissements d'impôt de mars. Cet emprunt a été conclu avec un taux de -0.34%.

Questions relatives à l'impact du COVID-19

La pandémie de coronavirus a bouleversé le quotidien de tous et ce, à différents niveaux. Les autorités ont dû rapidement réorganiser les services pour assurer une continuité des activités, instaurer des mesures de soutien à l'économie et à la population tout en protégeant ses employés.

Cette crise sanitaire impacte les finances communales. A-t-on une estimation chiffrée ? Quelle est la politique de la Municipalité par rapport aux manifestations qu'elle soutient habituellement et qui sont annulées ? Maintient-elle sa subvention (CHF 170'000.- au budget en soutien des festivals par exemple) ?

Réponse de la Ville

Il est évidemment beaucoup trop tôt pour procéder à une estimation de l'impact de la pandémie sur les finances communales. Il semble par contre très probable que celui-ci sera significatif et déploiera ses effets pendant plusieurs années.

A ce stade, et sous toutes les réserves d'usage, nous pouvons identifier plusieurs secteurs dans lesquels des effets vont se faire sentir (listés sans ordre particulier, indépendamment de l'importance de l'impact financier) :

1. Les mesures de soutien à l'économie locale décidées par le Conseil municipal :
 - Renonciation à encaisser les intérêts moratoires sur les acomptes d'impôt 2020

- *Renonciation temporaire à la perception de la taxe d'utilisation du domaine public facturée aux établissements publics pour leur terrasse jusqu'au 31.12.2020,*
- *Renonciation temporaire à l'encaissement des loyers des locaux commerciaux propriété de la Ville*

2. La diminution des recettes fiscales consécutivement

- *aux mesures d'allègements fiscal prises par le conseil d'Etat (voir message p. 143),*
- *au ralentissement économique (personnes morales et indépendants),*
- *aux mesures de chômage partiel (personnes physiques)*

3. La mise en place d'une helpline téléphonique pour les personnes à risque et d'un service de livraison de courses, avec l'engagement du corps des pompiers.

4. La diminution des recettes des infrastructures culturelles et sportives qui ont dû être fermées provisoirement (notamment TLH, piscines), alors que l'essentiel des coûts liés à ces infrastructures est incompressible,

5. Le fonctionnement obligatoire (bien que réduit) des transports publics sierrois, avec des fréquentations proches de zéro, et donc des recettes équivalentes.

6. La diminution importante des recettes des crèches, alors que l'essentiel des coûts demeurent identiques ; restent en discussion les questions des RHT et de l'aide de la Confédération, voire du Canton, qui pourraient atténuer l'augmentation du déficit des crèches, supporté par la ville.

7. L'achat de diverses fournitures de protection (masques, produit de désinfection, matériel de nettoyage, etc),

En ce qui concerne le soutien aux grandes manifestations (Sierre Blues festival, DreamAgo, Palp Festival, Week-end au bord de l'eau, Rencontres Orient Occident), les subventions ou acomptes de subventions qui avaient déjà été versés en 2020 ont été maintenus, d'autant plus que certaines d'entre elles devraient tout de même avoir lieu à l'automne. La Ville se réserve toutefois la possibilité de réanalyser la situation en 2021, si l'événement a finalement été annulé en 2020 ou s'il a lieu sous une forme sensiblement réduite.

Les soutiens récurrents alloués aux partenaires culturels principaux ont été également maintenus sans réserve. Il en est de même pour les associations qui proposent une programmation annuelle ainsi que pour les artistes qui ont déjà engagé des frais et de leur temps pour leur création. Pour ce qui est des soutiens ponctuels, ils sont analysés au cas par cas, en fonction de la tenue de l'événement, des frais déjà engagés en cas d'annulation, etc.

3 CONCLUSIONS

Pour mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2019 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire FIDAG.

La Cogest a travaillé en trois sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser ses questions à la Municipalité et de préciser certains points avec Mme Laurence Salamin, architecte de ville et M. Patrick Caloz, responsable des bâtiments ainsi que M. Pierre Berthod, Président, et M. Jérôme Crettol, secrétaire communal, qu'elle remercie pour leur disponibilité.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2019 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

La Cogest tient à relever que les comptes se rapprochent très fortement des prévisions budgétaires. Les charges de fonctionnement dont la Municipalité possède la maîtrise sont toutes sous contrôle. Elle n'a constaté que de très rares dépassements.

L'exercice 2019 a été moins déficitaire que prévu et ce, grâce aux participations dans les aménagements de production électrique qui, pour la deuxième année, se trouvent dans les chiffres noirs (amélioration du bénéfice net par rapport au budget de l'ordre de 1.2 million).

Du côté du négatif, citons une nouvelle augmentation des dépenses sociales facturées par le canton (+ CHF 700'000.- par rapport au budget) ainsi que l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral qui statue sur la gratuité totale de l'enseignement obligatoire (+ CHF 200'000.-).

Si le résultat de l'exercice 2019 se termine mieux qu'attendu, ce dernier ne démontre pas une amélioration structurelle de la situation financière de la Commune, mais résulte d'éléments ponctuels sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise.

L'année 2019 a été marquée par l'annonce du dépassement du crédit d'engagement du complexe sportif d'Ecossia. Le Conseil général a ainsi dû se prononcer sur l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 2 millions nécessaires pour finaliser les installations votées en 2014. Lors de son analyse, la Cogest a donc porté une attention particulière sur l'état des crédits d'engagement en cours. Il en ressort deux éléments :

- Un dépassement du crédit d'engagement pour le complexe de la gare de 10 à 12% est à prévoir. Le décompte final sera connu en 2020.
- L'information au législatif sur l'état des crédits d'engagement est lacunaire : elle ne permet pas de connaître l'avancement des travaux en relation avec les dépenses réalisées. Sur proposition de la Cogest, la Municipalité est ouverte à améliorer cette communication par le biais d'une séance d'information au Conseil général et d'une présentation plus détaillée dans le fascicule des comptes.

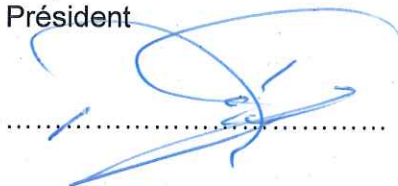
La Cogest encourage la Municipalité à poursuivre activement la piste présentée dans les conclusions de son message, à savoir l'introduction de mesures compensatoires des charges de centralité et des coûts des écoles de degré tertiaire implantées à Sierre. Vu l'importance de cet enjeu, elle invite les autorités à informer régulièrement le Conseil général de l'avancement de ce dossier.

3.1 DÉCISIONS

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2019 de la Ville de Sierre datés du 8 avril 2020.

COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern
Président



Lysiane Tissières-Premand
Chargée de rapport

